



Région Centre

Dossier suivi par : Karine SAUZET

Téléphone : 02.38.70.27.38. ou 02.38.70. 27.49. ✉ : karine.sauzet@regioncentre.fr

Fax : 02.38.70.33.69.

N° du dossier :

Nom de la structure :

Nom du département d'implantation de la structure :

Année de demande du contrat triennal du Projet artistique et culturel de territoire :

Année de la demande de subvention : 2014

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE

Dossier à retourner par courrier à :

REGION CENTRE
Direction générale de la culture et du sport
À l'attention de Karine SAUZET
9, rue saint Pierre Lentin
45041 Orléans Cedex 1

Pour l'ensemble des demandes de subvention des projets artistiques et culturels de territoire, la date limite du dépôt du dossier est fixée au 15 octobre précédant le démarrage de la programmation (cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier parvenu après cette date ne sera pas examiné.

Vous pouvez télécharger ce formulaire, ainsi que le document de présentation des artistes aidés par la Région Centre ou accompagnés par un pôle régional ou une structure associée, à l'adresse suivante : <http://www.regioncentre.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-centre-vous-aide/culture/action-territoriale.html>

Vous pouvez vous aider du guide méthodologique des Projets artistiques et culturels de territoire présent à la même adresse afin de compléter au mieux ce formulaire.

Afin de faciliter l'étude de votre dossier et de nous permettre d'élaborer une évaluation statistique, merci de vous servir impérativement du formulaire Word et de l'annexe Excel jointe tels qu'ils vous sont proposés et de les compléter dactylographiés.

LES FICHES SITUEES EN ANNEXE DU FORMULAIRE NE SONT PLUS A REMPLIR POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION. TOUTEFOIS LES PORTEURS DE PACT PEUVENT ADRESSER CES DOCUMENTS AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS DANS L'OBJECTIF DE REUNIR LES ELEMENTS NECESSAIRES A L'ELABORATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE.

PRESENTATION

Parmi les trois grands domaines d'intervention culturelle de la Région Centre, sa politique des publics vise à favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional ainsi que le meilleur accès de tous à la culture.

La Région Centre a créé, en 2001, un dispositif de soutien aux lieux de diffusion : les contrats régionaux de saisons culturelles. Ces contrats ont été réformés en 2006 pour inciter les porteurs de projet à coordonner une offre artistique s'adressant à un territoire le plus large possible.

Dans le cadre de la nouvelle mandature régionale, la majorité s'est engagée à mettre en place un nouveau dispositif concernant l'aménagement culturel du territoire, les « Projets artistiques et culturels du territoire » (P.A.C.T.). Pour ce faire, une réflexion a été lancée au cours de ces derniers mois, intégrant notamment les débats qui ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (S.R.A.D.D.T.) de la région Centre, dont le forum thématique consacré à la culture et à la créativité numérique.

Cette volonté a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau cadre d'intervention pour le développement territorial de la culture (*adopté le 12 octobre 2012 par la décision de la commission permanente régionale n°12.09.24.103*). Il définit les critères de sélection des projets relatifs au **P.A.C.T.** Ce document est disponible sur le site Internet de la Région : <http://www.regioncentre.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-centre-vous-aide/culture/action-territoriale.html>.

Le formulaire de demande de subvention est disponible sur le site Internet de la Région Centre, à l'adresse suivante : <http://www.regioncentre.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-centre-vous-aide/culture/action-territoriale.html>, de même que le document de présentation des artistes aidés par les Régions Centre et Pays de la Loire ou accompagnés par les pôles régionaux ou structures associées. Ce formulaire doit permettre de rassembler tous les éléments nécessaires à l'étude de votre projet.

Le document type doit être obligatoirement utilisé et tout dossier incomplet ou retourné hors délai ne pourra être examiné.

Les «P.A.C.T. Région Centre» doivent permettre la définition de la stratégie de la politique culturelle d'une ou plusieurs communautés de communes, ou d'un Parc naturel régional, ou d'un groupement de communes ayant passé des conventions entre elles, ou d'une association œuvrant sur un territoire intercommunal.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs culturels et artistiques locaux afin de prendre en compte les spécificités des territoires.

En s'impliquant auprès des acteurs locaux, la Région Centre entend favoriser l'élaboration d'un «P.A.C.T. Région Centre» porteur de sens dans la mise en œuvre d'une politique culturelle territoriale.

Pour ce faire, la construction du P.A.C.T. s'appuie sur un état des lieux culturel et artistique du territoire. La définition du projet culturel s'effectue par la concertation entre élus locaux et le cas échéant avec des acteurs culturels du territoire.

▪ Objectifs

A compter de 2015, les territoires des P.A.C.T. doivent comprendre au moins 5 000 habitants et être de rayonnement intercommunal (hors P.A.C.T. situés en agglomération).

Pour les porteurs de P.A.C.T. ne bénéficiant pas avant 2012 d'un contrat régional de saison culturelle, le territoire concerné ne peut être inférieur à 5 000 habitants. Ces projets doivent répondre aux critères du cadre d'intervention.

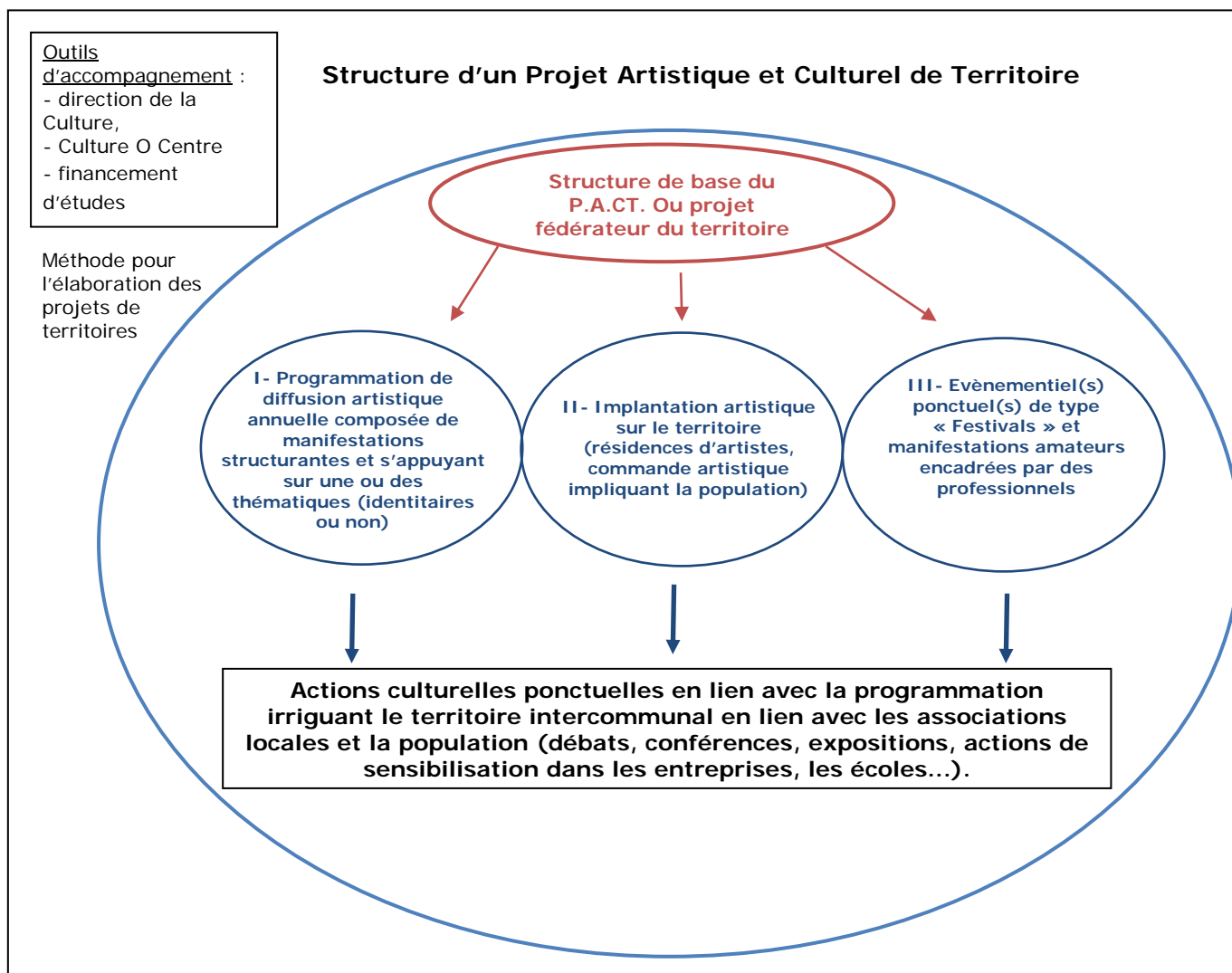
Pour les saisons culturelles déjà financées par la Région avant 2012 et dont le rayonnement est communal (hors agglomération), les porteurs de projet ont 3 années pour faire évoluer leurs manifestations culturelles vers un P.A.C.T. au sein d'un territoire élargi. Le nombre d'habitants

concernés devant atteindre 5 000 en 2015. Néanmoins dès 2012, les projets doivent répondre aux critères d'éligibilité du cadre d'intervention.

Passé ces trois années, si l'objectif de la définition de la stratégie de la politique culturelle d'une ou plusieurs communautés de communes, d'un Parc naturel régional, d'un groupement de communes ayant passé des conventions entre elles ou d'une association œuvrant sur un territoire intercommunal n'est pas atteint, le « P.A.C.T. Région Centre » ne peut être renouvelé.

Pour les P.A.C.T. bénéficiant avant 2012 d'un contrat régional de saison culturelle et situé en périphérie d'agglomération, la Région peut contractualiser dès 2012 avec les porteurs de projet, si les projets répondent aux critères d'éligibilité du cadre d'intervention.

▪ **Contenu artistique**



▪ **Situation professionnelle des intervenants artistiques et culturels**

Les intervenants artistiques doivent être des intervenants professionnels qui possèdent une pratique professionnelle (création et diffusion récente de spectacles, pour le spectacle vivant, édition d'au moins 2 recueils papiers ou numériques pour les auteurs, création d'expositions pour les plasticiens, réalisation de films pour les réalisateurs ...).

On entend également par intervenants professionnels, les intervenants qui remplissent les conditions suivantes :

- pour les intervenants théâtre et danse : détention de la Licence 2 pour les compagnies ou régime de l'intermittence pour les artistes,
- pour les intervenants musique : détention de la Licence 2 pour les ensembles ou régime de l'intermittence pour les artistes et / ou expérience en matière de production (concerts, CD ...) et diffusion musicale,
- pour les plasticiens - photographes et auteurs d'ouvrages : inscription à la Maison des artistes pour les plasticiens et assujettissement à l'Agessa pour les photographes et les auteurs d'ouvrages,
- pour les intervenants métier d'art : inscription au répertoire des métiers ou à l'URSSAF ou à la Maison des artistes.
- pour les expositions patrimoniales et les conférences, leur réalisation devra être accompagnée par des personnels scientifiques et techniques : conservateurs de musée, d'historiens, d'archéologues, de scientifiques ...

▪ Critères d'éligibilité des projets

a) Les Projets artistiques et culturels de territoire (P.A.C.T.) sont portés par une ou plusieurs communautés de communes, ou par un Parc naturel régional, ou par un groupement de communes ayant passé des conventions entre elles ou par une association œuvrant sur un territoire intercommunal, ou par une commune ou une association située dans une agglomération.

A titre transitoire, jusqu'en 2015, les P.A.C.T. peuvent être également portés par des communes ou associations dont le rayonnement de la programmation est communal.

b) Le projet comprend au moins 3 manifestations artistiques différentes organisées sur une période d'au moins un mois et d'au plus douze mois, dont :

- . au moins trois quarts de manifestations artistiques assurées par des formations artistiques professionnelles ou artistes professionnels. Pour être prises en compte au titre des P.A.C.T., les manifestations artistiques assurées par des formations ou artistes amateurs doivent être encadrées par des artistes professionnels rémunérés à ce titre ;

- . au moins un tiers de manifestations artistiques faisant appel à des formations artistiques ou artistes professionnels ayant leur siège ou leur résidence principale dans la région Centre ;

c) Le budget artistique de la programmation culturelle pour l'année civile est au moins égal à 10 000 €.

d) Le territoire concerné par le projet ne comporte pas de théâtre affecté principalement, et sur l'ensemble d'une saison artistique, à la présentation de spectacles dans le domaine des arts de la scène et dont le budget artistique excède 150 000 €.

e) Les P.A.C.T. sont fondés sur le principe de la pluridisciplinarité artistique et doivent être composés de plusieurs catégories de manifestations (festivals, spectacles, résidences...). Ne seront en aucun cas soutenus par la Région les projets de P.A.C.T. ne comportant la programmation que d'une seule forme d'expression ou discipline artistique ou une seule catégorie de manifestations.

f) Chaque P.A.C.T. doit comporter chaque année la programmation d'au moins 1 à 5 artistes ou structures artistiques, ayant bénéficié, au cours des trois années précédentes, d'une subvention de la Région Centre (ou de la Région Pays-de-la-Loire avec laquelle un partenariat a été établi lors d'un accord-coopération, en date du 10 mars 2006) ou encore ayant bénéficié, au cours des trois dernières années, du soutien

financier (subventions, aides à la co-production), de l'accueil en résidence, de l'accompagnement à la diffusion, ou de la programmation d'un pôle régional (Scène O Centre, les Bains Douches, la Fracama, Le Petit faucheur, le CEPRAVOI, le C.C.C., l'Atelier à Spectacle de Vernouillet à travers son dispositif « Premières lignes », Emmetrop, l'Hectare de Vendôme, le Clio, l'Abbaye de Noirlac...) ou d'une structure associée soutenue par la Région Centre (le Domaine régional de Chaumont-sur-Loire, le FRAC, l'agence pour le livre, l'image et la culture numérique Ciclic, l'agence de développement culturel « Culture O Centre » ...).

Le document de présentation des artistes aidés par les Régions Centre et Pays de la Loire ou accompagnés par les pôles régionaux et structures associées est disponible sur le site de la Région Centre (<http://www.regioncentre.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-centre-vous-aide/culture/action-territoriale.html>).

Les budgets artistiques éligibles seront, en fonction du critère évoqué ci-dessus, plafonnées comme suit :

Budget artistique annuel de la programmation	Nombre à programmer minimum d'artistes ou structures artistiques financés par la Région ou accompagnés par un pôle régional ou une structure associée soutenue par la Région Centre
≤ 25 000 €	1
> 25 000 €, ≤50 000 €	2
> 50 000 €, ≤100 000 €	3
> 100 000€ ≤150 000 €	4
> 150 000€ ¹	5

g) En aucun cas, un même territoire ou une partie substantielle d'un même territoire ne pourra faire l'objet de deux P.A.C.T.

h) A compter de 2015, le territoire couvert par un P.A.C.T. ne peut être inférieur à 5 000 habitants et devra être intercommunal (hors P.A.C.T. situé en agglomération).

- Les P.A.C.T. sont fondés sur le principe de la pluridisciplinarité artistique et doivent être composés

de plusieurs catégories de manifestations (festivals, spectacles, résidences...). Ne seront en aucun cas soutenus par la Région les projets de P.A.C.T. ne comportant la programmation que d'une seule forme d'expression ou discipline artistique ou une seule catégorie de manifestations.

- En aucun cas, un même territoire ou une partie substantielle d'un même territoire ne pourra faire l'objet de deux P.A.C.T.

- A compter de 2015, le territoire couvert par un P.A.C.T. doit comporter au moins 5 000 habitants et devra être intercommunal (hors P.A.C.T. situé en agglomération).

▪ Critères de sélection des projets

Pour être soutenus, les projets présentés doivent répondre a minima aux critères mentionnés au cadre d'intervention.

Par ailleurs, sont aidés en priorité, dans la limite des crédits inscrits au budget régional au titre des P.A.C.T., et parmi les projets de P.A.C.T. qui satisfont aux conditions énoncées ci-dessus, ceux d'entre eux :

- qui sont présentés par des structures de coopération territoriale ;
- qui témoignent d'une exigence de qualité du projet de développement culturel et artistique et de diversité des manifestations artistiques qui les composent ;
- qui accordent une place significative à l'action culturelle liée aux manifestations artistiques composant le P.A.C.T. ;
- dont la population est impliquée dans la réalisation du P.A.C.T. (bénévolat organisationnel de manifestations, implication des habitants dans la réalisation des productions ou des choix artistiques de la programmation...) ;
- qui accordent une attention particulière à la conquête de nouveaux espaces pour la culture, dont l'entreprise et les lieux du patrimoine et la conquête de nouveaux publics, dont les publics empêchés et celui des actifs au sein des entreprises ;
- qui répondent le mieux au critère de l'aménagement culturel du territoire régional au regard de l'implantation géographique des P.A.C.T. déjà soutenus sur l'ensemble de la région ;
- qui accueillent des artistes en résidence ;
- qui impliquent financièrement d'autres structures publiques dans le financement du projet, ainsi que des financeurs privés (mécénat...).

▪ **Comité de pilotage**

Afin de s'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente, un comité de pilotage, placé sous l'autorité du/de la Vice-président(e) délégué(e) à la culture et à la créativité numérique permettra de définir d'une part les priorités territoriales que la Région entend établir chaque année, d'autre part de préciser les modalités de son intervention sur ces territoires prioritaires (proposition des nouveaux entrants dans le dispositif, proposition des porteurs de projet bénéficiant d'un contrat d'émergence et développement, point général sur l'ensemble des dossiers demande de subvention des P.A.C.T et sur les projets nécessitant un accompagnement spécifique, point sur les missions dévolues à l'Agence de développement culturel au titre des P.A.C.T. ...).

▪ **Montant de l'aide régionale**

Le montant de l'aide allouée par la Région dans le cadre d'un contrat « P.A.C.T. Région Centre » est établi comme suit :

$$c = b (C/B)$$

c étant la somme allouée à chaque P.A.C.T. et plafonnée comme ci-dessous,

b étant le budget artistique de chaque P.A.C.T., défini en application des dispositions du VIII A du cadre d'intervention et plafonné selon le VIII B du cadre d'intervention,

B étant la somme des budgets artistiques plafonnés selon le VIII B du cadre d'intervention des P.A.C.T. pour l'année considérée,

C étant le montant des crédits mis en répartition par la Région au titre des P.A.C.T pour l'année considérée.

Le montant de **l'aide régionale** est plafonné en fonction du nombre d'habitants (chiffres INSEE) :

Habitants	Plafond de l'aide régionale
< 5 000	25 000€
5 000 > hab. < 32 000	50 000€
> 32 000	100 000€

▪ Plafonnement des budgets artistiques

Les **budgets artistiques** sont plafonnés suivant le type de structures portant le P.A.C.T. :

Projet porté par :	Plafonnement du budget artistique
Plusieurs communautés de communes	220 000€
Communauté de communes	110 000€
Plusieurs commune(s) ou association(s) dont la programmation est intercommunale	100 000€
Commune ou association dont la programmation est communale	90 000€
Commune ou association dont la programmation est communale ou intercommunale et située dans une agglomération	85 000€

- Pour la mise en place d'évènement ponctuel de type festival

Le coût artistique de l'évènement sera pris en compte dans le budget artistique global d'un P.A.C.T. dans la limite de 30 000 € par festival.

- Pour les manifestations de spectacle vivant

Tout cachet artistique pour une manifestation de diffusion spectacle vivant sera pris en compte dans le budget artistique global d'un P.A.C.T. dans la limite de 15 000€ par manifestation.

- La majoration de 15%

La structure peut demander une majoration de 15% calculée sur la base du budget artistique total et plafonné. Elle permet la programmation de manifestations non prévues dans la demande initiale.

Attention, si elles en ont fait la demande, les structures ne doivent pas dépasser le montant de leur majoration pour la programmation de la/des manifestation(s) supplémentaire(s).

▪ Procédure

L'instruction des demandes est assurée par la Direction de la culture.

Modalités de versement de la subvention

L'aide régionale allouée pour chaque P.A.C.T. au cocontractant de la Région, lui est versée selon les modalités suivantes :

Les subventions seront versées en deux fois comme :

- un acompte de 50 %, soit (...) € à compter de la signature de la présente convention par les deux parties,
- le solde, soit (...) € sur présentation en 3 exemplaires au plus tard le 31 octobre de l'année qui suit la signature de la convention annuelle P.A.C.T. : du bilan artistique financier détaillé des manifestations soutenues telles qu'elles sont définies au VIII A- du cadre d'intervention. Ce document sera visé par le représentant habilité du bénéficiaire. Ce document sera accompagné du bilan financier global de la programmation, en dépenses et en recettes, faisant apparaître son coût artistique global annuel tel qu'il est défini au VIII A- du cadre d'intervention.

Seul le bilan artistique financier détaillé des manifestations sera produit au Payeur régional pour le versement du solde.

Pour rappel le coût artistique tel qu'il est défini au VIII A- du cadre d'intervention des P.A.C.T. est le suivant :

- les dépenses artistiques de création et de diffusion des manifestations et notamment le prix d'achat de spectacles, les cachets et honoraires d'artistes professionnels et de conférenciers, les droits de propriété intellectuelle, les frais de déplacement et d'hébergement ainsi que les défraiements des artistes et des conférenciers, les dépenses de muséographie, le transport et l'assurance des œuvres d'art exposées, les dépenses de location des films projetés et du matériel de projection, ainsi que les dépenses de location d'instruments de musique ;
- le coût artistique de résidences d'artistes;
- l'ensemble des dépenses de production afférentes aux commandes artistiques ;
- les dépenses d'action culturelle directement liées aux manifestations artistiques composant le P.A.C.T.

Dans le cas où les dépenses réalisées seraient inférieures à la dépense subventionnable, la subvention régionale sera réduite au prorata.

La Région est en droit d'exiger, après mise en demeure, le reversement de l'acompte versé en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non conforme de la subvention, ou de non transmission des pièces justificatives. La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place.

Communication et partenariat

L'obtention de l'aide régionale devra être signalée sur tous les supports de communication (programmes, site Internet, etc.) par la mention spécifique présentée ci-dessous, accompagnée du bloc marque de la Région Centre¹² :

« Manifestation soutenue au titre des Projets artistiques et culturels de territoire financé par la Région Centre (P.A.C.T.) »

Toutes les manifestations soutenues par la Région au titre d'un P.A.C.T. devront comporter cette mention ainsi que le bloc marque de la Région Centre.

Le porteur de projet s'engage à signifier cette obligation par écrit à tout organisateur de manifestations. Les preuves de ces engagements seront demandées au moment du bilan du P.A.C.T..

Pour l'ensemble des demandes de subvention des projets artistiques et culturels de territoire, la date limite de dépôt du dossier est fixée au 15 octobre précédant le démarrage de la programmation (cachet de la poste faisant foi).

¹ Bloc marque disponible sur le site Internet de la Région : www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/AccueilRegionCentre/CharteGraphique

² Il existe d'autres contraintes en termes de communication. Elles seront mentionnées dans la convention de partenariat.

AVERTISSEMENTS

- Tous les documents financiers doivent être datés et signés par le représentant habilité de la structure et faire apparaître la mention « certifié exact » ainsi que le nom et la qualité du signataire.
- Tout dossier parvenu après le 15 octobre (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas examiné.
- Attention, bien indiquer le coût artistique réel des festivals et des manifestations de spectacle vivant. En effet, pour le calcul de la subvention, c'est la Région qui plafonnera elle-même les coûts artistiques de ces manifestations.
- Les programmations proposées dans le dossier de demande de subvention ne pourront plus faire l'objet d'une modification après dépôt des dossiers. Toutefois, ces modifications pourront, le cas échéant, être prises en compte au moment du bilan. Néanmoins, la subvention régionale ne pourra faire l'objet d'une augmentation au regard du montant de l'aide déjà votée par la commission permanente.
- Les manifestations présentées doivent s'échelonner sur une année civile.

Rappel !

Modalité d'attribution de l'aide régionale

Quels que soient les organisateurs des manifestations et opérations composant un P.A.C.T., l'aide régionale à ce titre est allouée à un cocontractant unique de la Région.

Pour les P.A.C.T. portés par plusieurs communautés de communes ou un groupement de communes ayant passé des conventions entre elles, ces structures devront désigner un cocontractant unique avec la Région Centre. Un accord exprès de collaboration doit être signé entre ces structures. Il est joint au dossier de demande de soutien du P.A.C.T. ainsi qu'au bilan transmis à la Région.

Un P.A.C.T. organisé par une commune ou une structure de coopération territoriale peut comporter une ou des manifestations artistiques organisées par une ou des associations, dès lors que l'inclusion de ces manifestations artistiques dans le P.A.C.T. fait l'objet d'un accord exprès entre la commune ou structure de coopération territoriale et la ou les association(s) concernée(s). Cet accord fixe notamment les conditions dans lesquelles la commune ou structure de coopération territoriale tient compte de la subvention régionale au titre du P.A.C.T. dans la fixation de l'aide qu'elle alloue le cas échéant à l'association ou aux associations concernées. Il est joint au dossier de demande soutien du P.A.C.T. ainsi qu'au bilan transmis à la Région.

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Un courrier de demande d'aide régionale adressé au Président du Conseil régional
- Le formulaire dûment rempli et son annexe Excel.....

Afin de vous éviter de taper à nouveau votre programmation, l'annexe Excel de demande de subvention 2014 servira également d'annexe pour le bilan des P.A.C.T. 2014.

- Un dossier présentant les artistes et le contenu artistique des manifestations sera joint au présent dossier. Ce document sera constitué des éléments suivants :
 - des informations sur tous les artistes et manifestations programmées (présentation des manifestations et des artistes en général et pour les musiciens en particulier, présentation de la discographie, etc.),
 - une présentation des actions culturelles accompagnant les manifestations lorsqu'elles sont non renseignées dans l'annexe Excel (ateliers de pratique artistique, rencontres, expositions, etc.)
 - une copie des contrats de cession et d'engagement des artistes (pour les ensembles et les compagnies engagées par les organisateurs de manifestations, merci de bien vouloir joindre une copie de la licence de producteur de spectacles ou d'entrepreneur de tournées (licence 2)).
- L'attestation sur l'honneur ci-jointe, dûment complétée.....
- Copie du / des contrat(s) passé(s) le cas échéant, entre le porteur du P.A.C.T. et le / le(s) organisateur(s) de la (des) manifestation(s) tel que mentionné(s) au VIII D du cadre d'intervention.....
- Copie du/des contrat(s) passé(s) le cas échéant, entre différentes structures dans le cadre d'une collaboration en pluricommunauté.....
- Une copie de la licence d'entrepreneur de spectacle en cours de validité (pour les programmations de plus de 6 spectacles).....
- Un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) original.....
- La plaquette et tout document promotionnel du projet artistique et culturel de territoire, (ces documents pourront être adressés ultérieurement).....
- Un état des lieux de l'activité culturelle et artistique existante couvert par le P.A.C.T. (**à ne remplir que lors de la première année d'une demande de contrat de soutien aux manifestations. Aussi, les P.A.C.T. déjà en contrat de soutien aux manifestations triennales (2012-2014 ou 2013-2015) avec la Région n'ont pas à remplir cet état des lieux en 2014**).....

Les pièces suivantes ne sont plus à fournir, toutefois la Région sera susceptible de les réclamer le cas échéant.

Pour les associations :

- Une copie conforme des statuts de l'organisme, accompagnée du récépissé justifiant de leur enregistrement lors d'une première demande ou lorsque lesdits statuts ont été modifiés.
- Une copie du compte de résultat et le bilan du dernier exercice connu, le cas échéant certifiés par le commissaire aux comptes.

Pour les personnes morales de droit public :

Une copie de la décision de l'instance délibérante par laquelle la réalisation du projet est approuvée.

LES FICHES SITUÉES EN ANNEXE DU FORMULAIRE NE SONT PLUS À REMPLIR POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION. TOUTEFOIS LES PORTEURS DE PACT PEUVENT ADRESSER CES DOCUMENTS AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS DANS L'OBJECTIF DE REUNIR LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À L'ÉLABORATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE.

Seuls les chiffres des coûts artistiques présentés dans les annexes Excel seront pris en compte par la Région pour le calcul de la subvention régionale.

I - IDENTIFICATION

Nom de la structure juridique bénéficiaire :

Statut juridique: Association Commune Structure publique de coopération territoriale³

Pour le portage par une Communauté de communes, la structure possède-t-elle la compétence « culture » ?

Oui

Non

S'il s'agit d'une association, date de parution au JO :

A remplir pour tout type de structure :

➤ Présentation de la structure :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant (président, maire) :

Siège de la structure :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Fax :

Mél :

Site Internet :

Structure assujettie à la TVA Oui Non

➤ Personne chargée du suivi du dossier :

Nom de la personne chargée du suivi du dossier :

Fonction de la personne chargée du suivi du dossier :

Mél :

Téléphone :

Portable :

Adresse de correspondance :

Code postal : Ville :

³ Etablissement public de coopération intercommunale, syndicat mixte, communes ayant passées des contrats entre elles.

II - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nombre d'habitants (*prendre en compte les chiffres de l'INSEE –ne pas prendre en compte la population comptée à part- uniquement de la / de (s) commune(s) où ont lieu les manifestations du Projet artistique et culturel de territoire⁴*) :.....

Pour les projets portés par une structure publique de coopération territoriale, merci de mentionner le nom des communes concernées :

.....
.....

Pour les projets intercommunaux portés par une association ou en pluricommunalité merci de mentionner le nom des communes concernées :

.....

Pour les programmations de plus de 6 spectacles, N° de la ou des licence (s) :

.....

Date de l' (des) arrêté (s) d'attribution de la (des) licence (s) :

Comme le souligne le cadre d'intervention, à compter de 2015, les P.A.C.T. devront être portés par une structure publique de coopération territoriale ou par une commune associée avec d'autres communes en pluricommunalité. Cette obligation concerne également tout nouveau P.A.C.T. dès 2014. Pour les communes ou structures travaillant actuellement sur un territoire communal (hors agglomération) ou sur un élargissement de territoire, nous souhaiterions dès à présent connaître vos pistes de réflexions afin de mener à bien ce développement. A ce titre, merci de nous les préciser (nom de la communauté de communes et/ou des communes concernées) :

Les services de la Région Centre sont régulièrement sollicités par des artistes pour obtenir la liste des programmeurs régionaux. Votre structure souhaite-t-elle figurer dans ce document ?

oui non

Est-ce une première demande de Projet artistique et culturel de territoire?

oui non

Au titre des P.A.C.T., les programmations sont aidées pendant 3 années. Cette demande porte sur :

- la première année du contrat

- la seconde année du contrat

- la troisième année du contrat

⁴ Le nombre d'habitants est disponible sur le site INSEE, via ce lien <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/>.

I - UNE PRESENTATION CIRCONSTANCIEE DU PROJET ARTISTIQUE

- *possibilité de faire un document à part* -

Vous avez la possibilité de vous référer au guide méthodologique des projets artistiques et culturels de territoire pour la construction de cette partie⁵.

La partie I-1 concerne uniquement la première année des contrats de soutien des manifestations des P.A.C.T, elle ne concerne en effet que les nouvelles demandes de P.A.C.T.

NB : Si pas de réponse, indiquer « néant » le cas échéant.

1- Présentation générale du territoire et de ses activités culturelles

a) Présentation du territoire (nom des communes accueillant des manifestations « phares », festivals, résidences d’artistes, analyse de la distance aux pôles urbains existants et analyse sociodémographique de la population au regard des données démographiques de l’INSEE⁶, etc.)

.....

b) Etats des lieux des équipements du territoire

- Equipements dédiés à la culture :

EQUIPEMENTS DEDIES A LA CULTURE	
Type de lieux :	Précisez :
<input type="checkbox"/> cinéma	
<input type="checkbox"/> bibliothèque	
<input type="checkbox"/> musée	
<input type="checkbox"/> salle d'exposition	
<input type="checkbox"/> école de musique, de théâtre, de danse	
<input type="checkbox"/> salle communale	
<input type="checkbox"/> lieux occasionnels (chapiteau, etc.)	
<input type="checkbox"/> autre	

- Lieux hors équipements culturels pouvant servir à la diffusion artistique. (lieux du patrimoine, lieux du commun (café de pays, espace public, etc.) :

NOUVEAUX TERRITOIRES, NOUVEAUX LIEUX	
Type de lieux :	Précisez :
<input type="checkbox"/> lieux du patrimoine ou des lieux de mémoire (lavoir, manoir, église, chapelle, châteaux, etc.)	
<input type="checkbox"/> lieux du commun/lieux de vie (bar, place publique, marché, etc.)	
<input type="checkbox"/> entreprises	
<input type="checkbox"/> lieux hospitaliers	
<input type="checkbox"/> maisons de repos ou de retraite	
<input type="checkbox"/> lycées, collèges, écoles primaires	
<input type="checkbox"/> autre	

⁵ Ce guide sera disponible début septembre sur le site de la Région Centre.

⁶ Les données INSEE sont disponibles via ce lien : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/>

c) Présentation des manifestations culturelles et des structures partenaires organisatrices

- État des lieux des manifestations organisées par des associations, des communes, etc. sur le territoire concerné **hors demande de subvention des P.A.C.T.** (précisez le nom de la manifestation et de la structure juridique qui organise la manifestation) :

NOM DE LA MANIFESTATION	STRUCTURE JURIDIQUE QUI ORGANISE LA MANIFESTATION

Ces structures travaillent-elles avec les organisateurs de manifestations incluses dans le P.A.C.T ?

Oui

Non

Si non, pourquoi ?

.....

- État des lieux des partenaires financiers publics (Etat, Département, Commune, Communauté de communes, Europe) ou privés (mécénat) :

STRUCTURE	CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN
Union Européenne	
Etat	
Département	
Communauté de communes	
Communes	
Mécénat	
Autre (précisez)	

- État des lieux des aides régionales attendant à la politique culturelle du territoire non financées dans le P.A.C.T. (exemples : Mille lectures d'hivers, Aux Arts lycéens et apprentis, ID en campagne, CAP'Asso, etc.) :

AIDES REGIONALES (cochez si c'est le cas)	Préciser à chaque fois la structure concernée, le nom de la manifestation, etc
<input type="checkbox"/> Mille lectures d'hivers	
<input type="checkbox"/> Aux Arts lycéens et apprentis	
<input type="checkbox"/> ID en Campagne	
<input type="checkbox"/> Musique et théâtre au pays	
<input type="checkbox"/> Contrat culturel de territoire	
<input type="checkbox"/> CAP'Asso	
<input type="checkbox"/> Contrat de Pays	
<input type="checkbox"/> Autre	

- État des lieux des structures associées et des pôles régionaux accompagnant le P.A.C.T. : cocher la bonne structure et lister le type de partenariat :

STRUCTURES		DETAILLER LE TYPE DE PARTENARIAT	
POLES REGIONAUX			
<input type="checkbox"/>	Scène O Centre		
<input type="checkbox"/>	Les Bains Douches		
<input type="checkbox"/>	La FRACAMA		
<input type="checkbox"/>	Le Petit Fauchoux		
<input type="checkbox"/>	Le CEPRAVOI		
<input type="checkbox"/>	Le Centre de Création Contemporaine		
<input type="checkbox"/>	L'Atelier à spectacle (Premières Lignes)		
<input type="checkbox"/>	Emmetrop		
<input type="checkbox"/>	L'Abbaye de Noirlac		
<input type="checkbox"/>	L'Hectare		
<input type="checkbox"/>	CLiO		
<input type="checkbox"/>	Autre (précisez)		
STRUCTURES ASSOCIEES			
<input type="checkbox"/>	Le domaine régional de Chaumont-sur-Loire		
<input type="checkbox"/>	Le FRAC		
<input type="checkbox"/>	L'agence CICLIC		
<input type="checkbox"/>	L'agence Culture O Centre		
<input type="checkbox"/>	Autre (précisez)		

d) Présentation des politiques phares du territoire

- Pour les communes, communautés de communes, parcs naturels régionaux porteurs du P.A.C.T. et associations porteuses du P.A.C.T. ayant un lien fort avec ces structures, présentation des axes structurant de la politique menée par la collectivité (exemples : politique de la ville, politique en faveur de la jeunesse, politique touristique, politique des transports, jumelage, etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

e) Les moyens humains et techniques

- État des lieux des moyens humains disponibles pour la mise en œuvre du projet (nombre d'équivalent temps plein concerné (organiseurs de manifestation et coordinateur du P.A.C.T.)):

PORTEUR DU P.A.C.T.		ORGANISATEURS DE MANIFESTATION			
EQUIVALENT TEMPS PLEIN (précisez si temps partiel)		NOM DE L'ORGANISATEUR	EQUIVALENT TEMPS PLEIN (précisez si temps partiel)		
ADMINISTRATIF	TECHNIQUE		ADMINISTRATIF	TECHNIQUE	

- Les moyens techniques sont-ils mutualisés avec d'autres structures ?

oui non

Si oui, développez le type de partenariat :

.....

2- Construction du projet culturel

Cette partie est à compléter pour toute demande de subvention de P.A.C.T.

a) Présentation générale du projet

- Présenter la thématique fédératrice retenue le cas échéant (exemples : un groupement de communes qui organiserait sa programmation autour de lieux de patrimoine de pays ; une communauté de communes qui coordonnerait les manifestations culturelles et artistiques de son territoire autour d'une thématique fictive comme « le corps », « la lumière » ou encore identitaire comme la route du blé, un personnage historique ou encore une communauté de communes qui développerait des actions culturelles à partir d'un monument phare de son territoire comme un château, une abbaye ou un équipement culturel central, etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Pour définir cette thématique avez-vous pris l'attache de la Direction de l'Inventaire du Patrimoine de la Région Centre ?

Oui

Non

- Précisez les forces et faiblesses de la synthèse de votre état des lieux

	FORCES	FAIBLESSES
TERRITOIRE		
EQUIPEMENTS		
MANIFESTATIONS CULTURELLES		
PARTENAIRES		
POLITIQUES PHARES		
MOYENS HUMAINS		
MOYENS TECHNIQUES		
AUTRES		

Dégager les pistes d'amélioration possibles et les inscrire dans le tableau ci-dessous. Le tableau suivant vise à préciser les objectifs à atteindre pour la construction du projet culturel du P.A.C.T..

Exemples : toucher tous les publics ou certains publics en particulier, promouvoir la production artistique régionale, accompagner les artistes amateurs du territoire, coordonner une offre culturelle homogène sur l'ensemble du territoire, créer une permanence artistique sur le territoire, créer une identité culturelle, structurer une politique culturelle et artistique, augmenter la fréquentation des publics sur les manifestations, promouvoir le tourisme culturel, créer une offre artistique annuelle, etc..

OBJECTIFS	
QUANTITATIFS	QUALITATIFS
Exemples : -Augmenter le nombre d'entrées -Augmenter le nombre de fréquentation des manifestations par les jeunes	-Une faiblesse du projet culturel précédent à améliorer -Créer une identité culturelle -Structurer une politique culturelle et artistique -Promouvoir la production culturelle et artistique régionale

b) Contenu du P.A.C.T.

- *Présentation de la pluridisciplinarité artistique (exemples : présence dans la manifestation de danse, art de la rue, arts plastiques, manifestations scientifiques, etc.) :*

.....

.....

.....

.....

.....

- *Y a-t-il des points faibles en termes de pluridisciplinarité ? Si oui, précisez : (ex : manque de danse)*

.....

.....

.....

- *Diversité des manifestations (exemples : spectacle, résidence d'artistes) et ouverture à de nouvelles manifestations (cycle de conférences-débats et commande artistique) :*

.....

.....

.....

.....

- *Y a-t-il des points faibles en termes de diversité des manifestations ? Si oui, précisez :*

.....

.....

.....

c) Les publics

→ **Les nouveaux publics**

- *Présentation des actions avec les publics empêchés (personnes en situation de handicap, personnes en maison de retraite, personnes incarcérées, résidents d'hôpitaux, etc.):*

Type d'opération :

Festival Manifestations impliquant des publics empêchés Atelier de pratique artistique

Déplacement des publics empêchés vers les lieux culturels

Autre (précisez).....

Domaine artistique :

- Musique Théâtre Danse Cirque Arts de la rue Conte
 Autre (précisez)

Type de lieu touché par l'action :

- Hôpital Clinique Institut médical éducatif Maison de retraite
 Etablissement carcéral Autre (précisez)

Public touché:

- Personnes en situation de handicap Personnes incarcérées Personnes hospitalisée
 Personnes en maison de retraite
 Autre (précisez)

- *Présentation des actions pour le public en difficulté sociale (ex : personne bénéficiant du revenu de solidarité active)*

Type de public	Type d'actions	Nom de l'intervenant
Ex : personne bénéficiant du RSA	Ex : atelier de pratique artistique	Ex : M.Dupont

- Existe-t-il un partenariat avec le réseau « Culture du Cœur » ?

- Oui Non

- Si oui, précisez le type de partenariat :

- *Présentation des actions pour les actifs au sein des entreprises ou commerces de proximité (bars, magasins, etc...):*

Type de public	Type d'actions	Nom de l'intervenant
Ex : employés d'une entreprise	Ex : lecture publique	Ex : M.Dupont

→ Présentation des actions d'implication de la population dans la réalisation du P.A.C.T. :

- Actions citoyennes : bénévolat pour l'organisation de manifestations, l'implication des habitants dans les choix artistiques de la programmation, etc. :

Type de public	Type d'actions	Nom de l'intervenant
	<input type="checkbox"/> bénévolat	
	<input type="checkbox"/> implication des habitants	
	<input type="checkbox"/> autre*, précisez	

*Ajoutez des lignes si besoin.

- Existe-t-il un document promotionnel commun à l'ensemble des organisateurs des manifestations du P.A.C.T. ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

.....

- Moyens de communication :

<input type="checkbox"/> affichage	<input type="checkbox"/> presse locale	<input type="checkbox"/> télévision locale	<input type="checkbox"/> spot radio
<input type="checkbox"/> flyers	<input type="checkbox"/> presse nationale	<input type="checkbox"/> télévision nationale	<input type="checkbox"/> site internet
<input type="checkbox"/> autre (précisez)	<input type="checkbox"/> presse spécialisée	<input type="checkbox"/> autre (précisez)	<input type="checkbox"/> autre (précisez)
	<input type="checkbox"/> autre (précisez)		

II – PRESENTATION DES MANIFESTATIONS

Les manifestations (programmation de spectacle vivant, exposition, manifestation littéraire, cycle de conférences-débats,...) et leur budget artistique sont désormais à présenter sur l'annexe Excel (**Attention**, les manifestations présentées doivent s'échelonner sur une année civile).

Un dossier à part présentant les artistes et le contenu artistique des manifestations sera joint au présent dossier. Ce document sera constitué des éléments suivants :

- des informations sur tous les artistes et manifestations programmées (présentation des manifestations et des artistes en général et pour les musiciens en particulier, présentation de la discographie, etc.),
- une présentation des actions culturelles accompagnant les manifestations lorsqu'elles sont non renseignées dans l'annexe Excel (ateliers de pratique artistique, rencontres, expositions, etc.)
- une copie des contrats de cession et d'engagement des artistes (pour les ensembles et les compagnies engagées par les organisateurs de manifestations, merci de bien vouloir joindre une copie de la licence de producteur de spectacles ou d'entrepreneur de tournées (licence 2)).

LES FICHES SITUEES EN ANNEXE DU FORMULAIRE NE SONT PLUS A REMPLIR POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION. TOUTEFOIS LES PORTEURS DE PACT PEUVENT ADRESSER CES DOCUMENTS AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS DANS L'OBJECTIF DE REUNIR LES ELEMENTS NECESSAIRES A L'ELABORATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE.

Seuls les chiffres des coûts artistiques présentés dans les annexes Excel seront pris en compte par la Région pour le calcul de la subvention régionale.

I - PRESENTATION DETAILLEE DU BUDGET ARTISTIQUE DU P.A.C.T.

DOMAINE ARTISTIQUE	MONTANT GENERAL DU COUT ARTISTIQUE DE REFERENCE
I/ Programmation de diffusion artistique annuelle dont l'élément fédérateur s'appuie sur une ou des thématiques	
I.A / PROGRAMMATION DE SPECTACLE VIVANT : Total TTC du budget artistique de référence	
I.B / EXPOSITIONS PATRIMONIALES OU SCIENTIFIQUES : Total TTC du budget artistique de référence	
I.C / PROJECTIONS DE FILMS D'ART ET D'ESSAI OU DE DOCUMENTAIRES : Total TTC du budget artistique de référence	
I.D / MANIFESTATIONS LITTERAIRES : Total TTC du budget artistique de référence	
I.E/CYCLE DE CONFERENCES DEBATS: Total TTC du budget artistique de référence	
II/ Implantation d'artistes dans le territoire et soutien à la création	
II.A / RESIDENCES D'ARTISTES : Total TTC du budget artistique de référence	
II.B / COMMANDES ARTISTIQUES ASSOCIANT OU NON LA POPULATION LOCALE POUR LA REALISATION D'UNE ŒUVRE Total TTC du budget artistique de référence	
III/ Manifestation(s) ponctuelle(s) de type « évènement »	
III.A / FESTIVALS Total TTC du budget artistique de référence	
III.B / MANIFESTATIONS AMATEURS ENCADREES PAR DES PROFESSIONNELS Total TTC du budget artistique de référence	
TOTAL 1 : BUDGET ARTISTIQUE DE REFERENCE EN TTC (I + II + III)

Seuls les chiffres des coûts artistiques présentés dans les annexes Excel seront pris en compte par la Région pour le calcul de la subvention régionale.

Le budget artistique prévisionnel peut comprendre, pour au plus 15 % de son montant prévisionnel, une enveloppe non affectée, destinée à financer, en cours d'exécution du contrat du P.A.C.T., une ou des manifestations artistiques non programmées au moment où la demande a été présentée, dès lors que ces manifestations artistiques répondent aux conditions du cadre d'intervention.

Il est recommandé de recourir à cette majoration du coût artistique uniquement, dans le cas où il apparaît probable qu'une manifestation imprévue puisse être intégrée au P.A.C.T. en cours d'exercice.

Rappel : Au bilan, dans le cas où les dépenses artistiques réalisées s'avèrent inférieures aux montants prévus, la subvention régionale est réduite au prorata.

Le porteur du P.A.C.T., souhaite une majoration du coût artistique de 15%⁷

Oui

Non

TOTAL 2 MONTANT GENERAL DU COUT ARTISTIQUE DE REFERENCE : TOTAL 1 du budget artistique de référence + majoration de 15% du budget artistique de référence
--

.....

Fait à :

Le :

Nom et signature du responsable du P.A.C.T. :

Cachet du porteur du P.A.C.T. :

⁷ Cocher la case correspondante.

II - BUDGET PREVISIONNEL DU P.A.C.T. de l'année concernée

Ces documents devront être datés et signés par le représentant habilité de la structure (joindre une copie de l'habilitation) et faire apparaître la mention « certifié exact », ainsi que le nom et la qualité du signataire.

Les budgets doivent être équilibrés en « recettes » et « dépenses » TTC et faire apparaître la subvention demandée à la Région. La structure spécifiera si elle est assujettie à la TVA. (Voir partie I).

Le budget prévisionnel est sous format Excel : des formules de calcul sont insérées dans ce document. Il vous suffit de cliquer dans le tableau pour le remplir.

Le budget du P.A.C.T. devra respecter la structure de l'exemple présenté ci-après :

CHARGES	MONTANT en €	PRODUITS	MONTANT en €
1/ TOTAL GENERAL DU BUDGET ARTISTIQUE DE REFERENCE** Soit TOTAL 1 du budget artistique de référence (I+II+III) + majoration de 15% du budget artistique de référence		Recettes propres dont billetterie dont services et activités dont autofinancement par le porteur de P.A.C.T.	
2/ AUTRES DEPENSES Coût technique Location de matériel Prestation de techniciens Etc...		Subventions Région Centre* DRAC Département Commune (quand elle ne porte pas le PACT) Union européenne	
Charges administratives Charges de personnel Assurances, frais de gestion		Autres partenaires publics	
Communication		Autres partenaires privés	
Autres charges		Autres produits Cotisations Dons Autres	
TOTAL des charges TTC	0,00 €	TOTAL des produits	0,00 €

* À titre indicatif, le taux moyen de subvention en 2013 s'élevait à environ 50% du budget artistique, sans préjuger de l'enveloppe votée pour l'année 2014 et du nombre de dossiers de P.A.C.T. retenus pour cette même année. Vous pouvez donc prévoir une subvention correspondant à environ 50% du budget artistique.

Fait à :
Nom et signature du responsable du P.A.C.T. :

Le :

Cachet du porteur du P.A.C.T. :

* Reprendre le détail du budget artistique global indiqué sur l'annexe Excel (incluant éventuellement les 15% de majoration).

Seuls les chiffres des coûts artistiques présentés dans les annexes Excel seront pris en compte par la Région pour le calcul de la subvention régionale.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR⁸

Cette attestation sur l'honneur pourra être adressée après accord de la subvention régionale si nécessaire.

Je soussigné(e) (nom, prénom).....

Représentant(e) légal(e) de la structure (nom).....

- déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie exactes les informations du présent dossier
- demande une subvention de €, sur un coût artistique prévisionnel total de €
- Dans le cas où plusieurs structures partenaires travailleraient avec le porteur du projet artistique et culturel de territoire, cette subvention pourrait être décomposée comme suit :
 - € pour la structure X, sur une dépense artistique prévisionnelle de €
 - € pour la structure X, sur une dépense artistique prévisionnelle de €
 - € pour la structure X, sur une dépense artistique prévisionnelle de €
 - € pour la structure X, sur une dépense artistique prévisionnelle de €
 - , etc.

Cette subvention globale, si elle est attribuée, devra être versée sur le compte de la structure porteuse du P.A.C.T. bancaire postal de la structure :
.....

Nom du titulaire du compte :

Banque/Centre :

Domiciliation :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

Merci de joindre :

- un RIB

Fait à

Le

Signature du représentant légal

⁸ ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

ANNEXE

OUTILS D'AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION. LES FICHES CI-APRES NE SONT PLUS A REMPLIR POUR LA CONSTITUTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION. TOUTEFOIS LES PORTEURS DE PACT PEUVENT ADRESSER CES DOCUMENTS AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS DANS L'OBJECTIF DE REUNIR LES ELEMENTS NECESSAIRES A L'ELABORATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE.

Les fiches peuvent être dupliquées.

I / Programmation de diffusion artistique annuelle dont l'élément fédérateur pouvant s'appuyer sur une ou des thématiques

ORGANISATEUR :

FICHE I.A / PROGRAMMATION DE SPECTACLE VIVANT

SPECTACLE N°

DATE :

NOM DE LA/DES COMMUNE(S) :

Type de lieu : Salle communale Ecole musique, théâtre ou danse Bibliothèque Lieu du patrimoine Hôpital Entreprise Maison de retraite Plein air Lycée Autre (préciser).....

Domaine: Musique Théâtre Danse Cirque Arts de la rue Conte
 Marionnettes Humour Autre (préciser)

Nom de la compagnie, de l'artiste ou de l'ensemble et département d'implantation :

Indiquer le numéro de la licence 2 de la structure artistique ou le numéro GUSO des artistes. Pour les intermittents, joindre une attestation du régime de l'intermittence délivrée par pôle emploi. Sinon, pour les intervenants musique travaillant dans un conservatoire, joindre un CV indiquant formation, parcours artistique, lieux de diffusion, et discographie :

Titre de la pièce ou du programme :

Artiste / formation installé(e) en région Centre : Oui non

Pendant les trois dernières années, artiste ayant bénéficié du soutien financier de la Région Centre ou Pays de la Loire ou de l'accompagnement d'un pôle régional ou une structure associée soutenue par la Région Centre ⁹ : Oui non

PRESENTATION DU SPECTACLE (une documentation peut-être annexée):

Nombre de représentations :

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

BUDGET DE LA MANIFESTATION COUT TOTAL :

Budget artistique de référence TTC

- cachet(s) / prix d'achat du spectacle :
 - frais de défraiements des artistes (déplacement, hébergement, nourriture) :
 - droits de propriété intellectuelle :
 - location d'instrument(s) :
 - actions de sensibilisation et d'accompagnement (expositions, stages, ateliers ou pratiques artistiques, conférences...):

TOTAL BUDGET ARTISTIQUE DE REFERENCE :

XXX € TTC

Produits TTC

Billetterie :

Tarif plein : tarif en € X nbre d'entrées :.....€
 Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€
 Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€
 Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€

Subventions :

Région :
 DRAC :
 Département :
 Ville :
 Autres financements :

Partenaires :

Fait à :

Nom et signature du responsable du P.A.C.T
 Cachet du porteur du P.A.C.T. :

Le :

⁹ Cette liste est disponible sur le site Internet de la Région Centre www.regioncentre.fr

ORGANISATEUR :

FICHE I.B / EXPOSITIONS PATRIMONIALES OU SCIENTIFIQUES

EXPOSITION N° DATE : DUREE :
 NOM DE LA/DES COMMUNE(S) :

Type de lieu : Salle communale Ecole musique, théâtre ou danse Bibliothèque Lieu du patrimoine Hôpital Entreprise Maison de retraite Plein air Lycée Autre (préciser).....

Domaine: Patrimoine Arts plastiques Scientifique Autre (préciser)

Nom de(s) (l') artiste (s) et département d'implantation :

Artiste / formation installé(e) en région Centre : Oui non

Pendant les trois dernières années, artiste ou œuvre ayant bénéficié du soutien financier de la Région Centre ou Pays de la Loire ou de l'accompagnement d'un pôle régional ou une structure associée soutenue par la Région Centre¹⁰ : Oui non

Pour les plasticiens, indiquer le numéro d'inscription à la Maison des artistes, pour les photographes préciser s'ils sont assujettis à l'AGESSA (indiquer les numéros et joindre une attestation), joindre un CV pour les autres intervenants indiquant formation, parcours artistique et lieu de diffusion :

Titre de l'exposition :

PRESENTATION DE L'EXPOSITION ET DU TRAVAIL DE L' (DES) ARTISTE(S) :

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT atelier, rencontre des artistes avec les publics empêchés, conférences, exposition... (interventions du / des plasticiens...)

BUDGET DE LA MANIFESTATION COUT TOTAL :

Budget artistique de référence TTC

- scénographie :
- transport des œuvres :
- assurance des oeuvres :
- interventions du / des plasticiens :
(nbre d'intervenants X nbre de jours)
- Nombre : X € X Jours : €
- frais de défraiements des artistes
(déplacement, hébergement, nourriture)
- actions de sensibilisation et
d'accompagnement (expositions, stages,
ateliers ou pratique artistique, conférences...)

**TOTAL BUDGET ARTISTIQUE DE
 REFERENCE :**

XXX € TTC

Produits TTC**Billetterie**

- Tarif plein : tarif en € X nbre d'entrées :.....€
- Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€
- Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€
- Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€

Subventions :

- Région :
- DRAC :
- Département :
- Ville :
- Autres financements :

Partenaires :

Fait à :

Nom et signature du responsable du P.A.C.T. :

Cachet du porteur du P.A.C.T. :

Le :

¹⁰ Cette liste est disponible sur le site Internet de la Région Centre www.regioncentre.fr

ORGANISATEUR :

FICHE I.C / PROJECTIONS DE FILMS D'ART ET D'ESSAI¹¹ OU DE DOCUMENTAIRES

FILMS N° **DATE :**
NOM DE LA/DES COMMUNE(S) :

Type de lieu : Salle communale Ecole musique, théâtre ou danse Bibliothèque Lieu du patrimoine Hôpital Entreprise Maison de retraite Plein air Lycée Autre (préciser).....

Domaine: documentaire fiction animation

Nom du réalisateur :

Titre du film :

N° du Visa d'exploitation :

Artiste installé en Région Centre : Oui non

Pendant les trois dernières années, œuvre ayant bénéficié du soutien financier de la Région Centre ou Pays de la Loire ou de l'accompagnement d'un pôle régional ou une structure associée soutenue par la Région Centre¹² : Oui non

PRESENTATION DU FILM :

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT (interventions du réalisateur ...)

BUDGET DE LA MANIFESTATION COUT TOTAL :

Budget artistique de référence TTC	Produits TTC
- location du (des) film(s) : - matériel de projection : - interventions du réalisateur : (nbre d'intervenants X nbre de jours) - Nombre : X € X Jours : € - frais de défraiements des artistes (déplacement, hébergement, nourriture) - actions de sensibilisation et d'accompagnement (expositions, stages, ateliers ou pratique artistique, conférences...) : <p style="text-align: center;">TOTAL BUDGET ARTISTIQUE DE REFERENCE :</p> <p style="text-align: center;">XXX € T</p>	<p style="text-align: center;">Billetterie</p> Tarif plein : tarif en € X nbre d'entrées :€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :€ <p style="text-align: center;">Subventions :</p> Région : DRAC : Département : Ville : Autres financements : <p style="text-align: center;">Partenaires :</p>

Fait à :

Le :

Nom et signature du responsable du P.A.C.T. :

Cachet du porteur du P.A.C.T. :

¹¹ Pour connaître les films classés art & essai, vous pouvez vous référer au lien ci-joint <http://www.art-et-essai.org/accueil.htm>

¹² Cette liste est disponible sur le site Internet de la Région Centre www.regioncentre.fr

ORGANISATEUR :

FICHE I.D / MANIFESTATIONS LITTERAIRES (HORS FESTIVAL ET HORS CONTE)

MANIFESTATIONS N° **DATE :** **DUREE :**
NOM DE LA/DES COMMUNE(S) :

Type de lieu : Salle communale Ecole musique, théâtre ou danse Bibliothèque Lieu du patrimoine Hôpital Entreprise Maison de retraite Plein air Lycée Autre (préciser).....

Domaine: lecture publique interventions d'auteurs

Nom du /des intervenants (auteurs, comédiens) et numéro du département d'implantation :

Indiquer le numéro de la licence 2 de la structure artistique ou le numéro GUSO des artistes. Pour les intermittents, joindre une attestation du régime d'intermittence délivrée par pôle emploi. Pour les auteurs préciser s'ils sont assujettis à l'AGESSA (indiquer les numéros et joindre une attestation) sinon joindre un CV indiquant formation, parcours artistique et lieu de diffusion :

Artiste installé en Région Centre : Oui non

Pendant les trois dernières années, artiste ayant bénéficié du soutien financier de la Région Centre ou Pays de la Loire ou de l'accompagnement d'un pôle régional ou une structure associée soutenue par la Région Centre¹³ : Oui non

PRESENTATION DE LA (DES) MANIFESTATION(S) LITTERAIRE(S) :

DESCRIPTIONS DES INTERVENTIONS DES AUTEURS / COMEDIENS

BUDGET DE LA MANIFESTATION COUT TOTAL :

<p><u>Budget artistique de référence TTC</u></p> <p>-Coûts des salaires artistiques TTC (nbre d'intervenants X nbre de jours). -Nombre : X € X Jours : € -Frais de défraiements des artistes (déplacement, hébergement, nourriture) - Actions de sensibilisation et d'accompagnement (expositions, stages, ateliers ou pratique artistique, conférences...) :</p> <p>TOTAL BUDGET ARTISTIQUE DE REFERENCE :</p> <p style="text-align: center;">XXX € TTC</p>	<p><u>Produits TTC</u></p> <p>Billetterie</p> <p>Tarif plein : tarif en € X nbre d'entrées :€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :€</p> <p>Subventions :</p> <p>Région : DRAC : Département : Ville : Autres financements :</p> <p>Partenaires :</p>
---	---

Fait à :

Le :

Nom et signature du responsable du P.A.C.T. :

¹³ Cette liste est disponible sur le site Internet de la Région Centre www.regioncentre.fr

Cachet du porteur du P.A.C.T. :

ANNEE 2014

ORGANISATEUR :

FICHE I.E/ CYCLE DE CONFERENCES DEBATS

MANIFESTATIONS N° DATE : DUREE :
NOM DE LA/DES COMMUNE(S) :

Type de lieu : []Salle communale []Ecole musique, théâtre ou danse []Bibliothèque []Lieu du patrimoine []Hôpital []Entreprise []Maison de retraite []Plein air []Lycée []Autre (préciser).....

Nom du / des intervenants (historiens, scientifiques...) et numéro du département d'implantation :

Artiste implanté en Région Centre : Oui [] non []

PRESENTATION DU CYCLE DE CONFERENCES DEBATS (thématique) :

DESCRIPTIONS DES INTERVENTIONS DU/DES CONFERENCIER(S) (joindre un CV des intervenants indiquant formation, parcours artistique, lieu de diffusion) :

BUDGET DE LA MANIFESTATION COUT TOTAL :

Table with 2 columns: Budget artistique de référence TTC and Produits TTC. Includes sub-sections for Billetterie, Subventions, and Partenaires.

Fait à :

Le :

Nom et signature du responsable du P.A.C.T. :

Cachet du porteur du P.A.C.T. :

II / Implantation d'artistes dans le territoire et soutien à la création

ORGANISATEUR :

FICHE II.A / RESIDENCES D'ARTISTES

RESIDENCE N° DATE : DUREE :
 NOM DE LA/DES COMMUNE(S) :

Type de lieu : Salle communale Ecole musique, théâtre ou danse Bibliothèque Lieu du patrimoine Hôpital Entreprise Maison de retraite Plein air Lycée Autre (préciser).....

Domaine: Musique Théâtre Danse Cirque Arts de la rue Conte Marionnettes Autre (préciser)

Nom de la compagnie, de l'artiste, de l'ensemble ou du plasticien :.....

Artiste / formation installé(e) en Région Centre : Oui non

Indiquer le numéro de la licence 2 de la structure artistique ou le numéro GUSO des artistes. Pour les intermittents, joindre une attestation du régime de l'intermittence délivrée par pôle emploi. Pour les plasticiens, indiquer le numéro d'inscription à la Maison des artistes, pour les photographes préciser s'ils sont assujettis à l'AGESSA (indiquer les numéros et joindre une attestation), sinon joindre un CV indiquant formation, parcours artistique et lieux de diffusion, rajouter une discographie pour les intervenants musique travaillant dans un conservatoire:

Pendant les trois dernières années, artiste ayant bénéficié du soutien financier de la Région Centre ou Pays de la Loire ou de l'accompagnement d'un pôle régional ou une structure associée soutenue par la Région Centre¹⁴ : Oui non

PRESENTATION DE LA RESIDENCE (résidence de création, diffusion, sensibilisation) :

.....

.....

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

.....

.....

BUDGET DE LA MANIFESTATION COUT TOTAL :

Budget artistique de référence TTC

- Coût des salaires artistiques TTC
 (nbre d'artistes X nbre de jours)
 Chorégraphe/Metteur en scène, Danseur /
 comédiens, plasticiens :
 - Nombre : X € X Jours : €
 - frais de défraiements des artistes
 (déplacement, hébergement, nourriture)
 - Actions de sensibilisation et
 d'accompagnement (expositions, stages,
 ateliers ou pratique artistique, conférences...):

**TOTAL BUDGET ARTISTIQUE DE
 REFERENCE :**

XXX € TTC

Produits TTC

Billetterie

Tarif plein : tarif en € X nbre d'entrées :.....€
 Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€
 Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€
 Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€

Subventions :

Région Centre :
 DRAC :
 Département :
 Ville :
 Autres financements :

Partenaires :

Fait à :
 Nom et signature du responsable du P.A.C.T. :
 Cachet du porteur du P.A.C.T. :

Le :

¹⁴ Cette liste est disponible sur le site Internet de la Région Centre www.regioncentre.fr

III / Manifestation(s) ponctuelle (s) de type « évènement »

ORGANISATEUR :

FICHE III.A / FESTIVALS

FESTIVAL N° **DATE :** **DUREE :**
NOM DE LA/DES COMMUNE(S) :

Type de lieu : Salle communale Ecole musique, théâtre ou danse Bibliothèque Lieu du patrimoine Hôpital Entreprise Maison de retraite Plein air Lycée Autre (préciser).....

Domaine: Musique Théâtre Danse Cirque Arts de la rue Conte Marionnettes Humour Autre (préciser)

Nom du festival :

PRESENTATION DU FESTIVAL (démarche culturelle et artistique, rayonnement, détails des artistes¹⁶ et spectacles programmés) ; merci de compléter sur ce dernier le point III.A de l'annexe Excel ci-jointe :

Nombre total d'évènements du festival :

Nombre d'évènements artistiques présentés par des artistes installés ou travaillant régulièrement en région Centre ¹⁷?.....

Nombre total de spectateurs payants attendus :

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

.....

BUDGET DE LA MANIFESTATION COUT TOTAL :

<p><u>Budget artistique de référence TTC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cachet (s) / prix d'achat du/des spectacle(s) : - frais de défraiements des artistes (déplacement, hébergement, nourriture) - droits de propriété intellectuelle : - location d'instrument(s): - actions de sensibilisation et d'accompagnement (expositions, stages, ateliers ou pratique artistique, conférences...) : <p>TOTAL BUDGET ARTISTIQUE DE REFERENCE :</p> <p style="text-align: center;">XXX € TTC</p>	<p><u>Produits TTC</u></p> <p>Billetterie</p> <p>Tarif plein : tarif en € X nbre d'entrées :.....€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€</p> <p>Subventions :</p> <p>Région : DRAC : Département : Ville : Autres financements :</p> <p>Partenaires :</p>
---	---

Fait à :
 Nom et signature du responsable du P.A.C.T. :
 Cachet du porteur du P.A.C.T. :

Le :

¹⁶ Les artistes programmés dans les festivals sont soumis aux conditions de professionnalisme indiqués au V-A-2 du cadre d'intervention. **Ces conditions seront vérifiées au moment du bilan.**

¹⁷ Cette liste est disponible sur le site Internet de la Région Centre www.regioncentre.fr

ORGANISATEUR :

FICHE III.B / MANIFESTATIONS AMATEURS ENCADREES PAR DES PROFESSIONNELS

MANIFESTATION AMATEUR N°

DATE :

DUREE :

NOM DE LA/DES COMMUNE(S) :

Type de lieu : Salle communale Ecole musique, théâtre ou danse Bibliothèque Lieu du patrimoine Hôpital Entreprise Maison de retraite Plein air Lycée Autre (préciser).....

Domaine: Musique Théâtre Danse Cirque Arts de la rue Conte Marionnettes Humour Autre (préciser)

Titre de la pièce ou du programme :

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION :

Nombre de représentations de la manifestation :

PRESENTATION DE L' (DES) ARTISTE(S) INTERVENANT(S) (formation, parcours artistique, lieu de diffusion, compagnie l'appartenance et **département d'implantation**¹⁸ ..) :

Indiquer le numéro de la licence 2 de la structure artistique ou le numéro GUSO des artistes. Pour les intermittents, joindre une attestation du régime de l'intermittence délivrée par pôle emploi. Pour les plasticiens, indiquer le numéro d'inscription à la Maison des artistes. Pour les photographes préciser s'ils sont assujettis à l'AGESSA (indiquer les numéros et joindre une attestation), sinon joindre un CV indiquant formation, parcours artistique et lieux de diffusion, rajouter une discographie pour les intervenants musique travaillant dans un conservatoire:

Artiste / structure installé(e) en Région Centre : Oui non

Pendant les trois dernières années, artiste ayant bénéficié du soutien financier de la Région Centre ou Pays de la Loire ou de l'accompagnement d'un pôle régional ou une structure associée soutenue par la Région Centre¹⁹ : Oui non

BUDGET DE LA MANIFESTATION COUT TOTAL :

Budget artistique de référence TTC	Produits TTC
- Coût de salaires artistiques TTC (nbre d'artistes X nbre de jours) Chorégraphe/metteur en scène, danseurs/ comédiens, plasticiens : - Nombre :X.... € X Jours :€ - Frais de défraiements des artistes (déplacement, hébergement, nourriture) -Charges afférentes : -actions de sensibilisation et d'accompagnement (expositions, stages, ateliers ou pratiques, artistiques, conférences,...) : <p style="text-align: center;">TOTAL BUDGET ARTISTIQUE DE REFERENCE : XXX € TTC</p>	<p style="text-align: center;">Billetterie (tarifs, public escompté) Tarif plein : tarif en € X nbre d'entrées :.....€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€ Tarif réduit X : tarif en € X nbre d'entrées :.....€</p> <p style="text-align: center;">Subventions : Région : DRAC : Département : Ville : Autres financements :</p> <p style="text-align: center;">Partenaires :</p>

Fait à :

Le :

Nom et signature du responsable du P.A.C.T. :

Cachet du porteur du P.A.C.T. :

¹⁸ Merci de préciser son numéro de licence d'entrepreneur de spectacles et d'en fournir une copie.

¹⁹ Cette liste est disponible sur le site Internet de la Région Centre www.regioncentre.fr